



ARCHITECTES

Mandataire :
Atelier Christophe PRESLE architectes eurl
18-22, rue F. de Neufchateau 54000 NANCY
tél: 03-83-28-05-77 mobile: 06-74-28-99-38

Associé :
Damien Afanassieff
105 rue de Clignancourt 75018 PARIS
tél: 01-46-06-52-60

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

Touzanne et associés
32 rue des Erables 54180 HEILLECOURT
tél: 03-83-30-71-43

BUREAUX D'ETUDE STRUCTURE

ADAM STRUCTURES
13-15 avenue de la Garenne 54000 NANCY
tél: 03-83-27-33-22

BUREAUX D'ETUDE FLUIDES

LOUVET
15 avenue de la Garenne 54000 NANCY
tél: 03-83-28-85-85

BUREAUX D'ETUDE ACOUSTIQUE

Exact Acoustique
45 rue de l'Alma 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
tél: 04-74-65-62-81

BUREAUX D'ETUDE SCENOGRAPHIQUE

Thierry Guignard
Le clos Masure 76790 BENOUVILLE
tél: 02-35-10-05-79

COORDINATEUR SPS

APAVE - Pôle technologique Henri Farman,
5 rue Clément Ader BP132 - 51685 REIMS Cedex 2
tél: 03-26-84-38-00

BUREAU CONTROLE

SOCOTEC
7 rue Bernanos BP72094 57052 METZ Cedex 2
tél: 03-87-34-31-40

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Stenay
6 place de la République ; 55 700 STENAY
tél: 03-29-80-30-31 ; mairie.stenay@wanadoo.fr

PROJET

**ESPACE MULTICULTUREL
DE STENAY**

CCTP

LOT N° :

07

DENOMINATION :

**PEINTURE -
PROJECTION**

DCE-A

indice A janvier 2013

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

Sommaire

0 SPECIFICATIONS TECHNIQUES	2
0.1 GENERALITES	2
0.2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	2
0.3 EXECUTION DES TRAVAUX	3
1 FINITIONS EXTERIEURES	5
2 FINITIONS INTERIEURES	6
2.1 PEINTURE SUR PAROIS VERTICALES	6
2.2 PEINTURE SUR PAREMENTS HORIZONTALS	7
2.3 PEINTURE SUR SOL	9
2.4 REVETEMENTS MURAUX	9
2.4.1 Revêtement textile	9
2.5 SUR MENUISERIES INTERIEURES	10
2.6 SIGNALÉTIQUE	11
2.7 SUR TUYAUTERIES	12
3 PROJECTION	12
3.1 TRAITEMENT ACOUSTIQUE	12
4 NETTOYAGE	13

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

0 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

0.1 GENERALITES

0.1 1 OBJET

Le présent document traite de l'ensemble des travaux nécessaires à la construction d'un espace multiculturel à vocation cinématographique à Stenay (55) pour le compte de la Mairie de Stenay.
Le présent CCTP décrit les travaux de Peinture - Projection.

0.1 2 BASE DE CALCULS - NORMES ET REGLEMENTS

Outre les prescriptions particulières contenues dans la présente notice, les calculs seront soumis aux règles, normes DTU et prescriptions en vigueur à la date de remise des offres :

- Aux règles NV 65 y compris N 84 (Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes et action de la neige sur les constructions)
- Aux DTU 59.1, 59.3 et 59.4
- Aux bases de calcul des constructions pour ce qui concerne les charges d'exploitation des bâtiments et charges dues aux forces de pesanteur
- Aux certificats d'agrément et avis techniques du CSTB
- Aux normes françaises de l'association de normalisation (AFNOR) homologuée par arrêté ministériel en vigueur à la date de remise des offres
- Aux normes NF T30.003, 30.608, 30.700 30.804, 31.004 et T 30.805 et 806 pour les produits de peinture
- Aux normes et règlements acoustique de la NRA
- Aux règles de sécurité contre l'incendie des bâtiments d'habitation ou des établissements recevant du public

0.1 3 CONTROLES ET ESSAIS

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire devra indiquer au Maître d'Oeuvre la provenance des matériaux et le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.

Les différents échantillons de tous les matériaux seront remis au Maître d'oeuvre et soumis avant le commencement des travaux au contrôle des concepteurs

Tous les essais, contrôles et études nécessités par les travaux ou demandés par le Maître d'ouvrage ou l'Architecte seront effectués par un organisme proposé par l'Entreprise et agréé par l'Architecte, les frais en résultant étant à la charge de l'Entreprise.

0.2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

0.2 1 CALCULS - PLANS D'EXECUTION

L'entrepreneur chargé du présent lot établira tous les calculs et les plans d'exécution nécessaires à la réalisation des ouvrages y compris détails, calepinages et essais de peinture

Il devra soumettre les plans et calculs à l'agrément du Maître d'Oeuvre et du bureau de contrôle dans un délai de 3 semaines suivant la réception de son ordre de service. Ces plans devront respecter les dispositions des plans établis par l'Architecte, sauf accord de ce dernier sur des éventuelles variantes proposées.

Aucun ouvrage ne sera entrepris sans accord du Maître d'oeuvre sur ces plans et détails

L'approbation des plans ne diminue en rien la responsabilité de l'Entrepreneur

0.2 2 CONTROLE ET ESSAIS DES MATERIAUX

Les contrôles et essais suivants pourront être demandés par le Maître d'Ouvrage, l'Architecte ou le Bureau de contrôle. Ils seront à la charge des entreprises :

- Essais de résistance des produits de peinture
- Essais de résistance des matériaux mis en oeuvre au titre du marché

0.2 3 BUREAU DE CONTROLE

L'entrepreneur sera tenu, avant exécution de ses travaux, de faire approuver par le bureau de contrôle

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

...Suite de "0.2 3 BUREAU DE CONTROLE..."

ses plans, détails et calculs correspondant aux plans fournis par le Maître d'Oeuvre.

Il se conformera aux décisions qui pourront être prises après analyse, sans pour autant que le montant de son marché puisse être remis en question.

0.2 4 MATERIAUX

La nature, la qualité des matériaux employés, leur mise en oeuvre et l'exécution des ouvrages devront être conformes à la liste du Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux.

Les prescriptions et les marques des matériaux sont données à titre indicatifs. Les entrepreneurs pourront utiliser des produits de marque différente dès lors que ceux-ci sont similaires et de qualité équivalente et qu'ils auront reçu le visa de l'Architecte après présentation des échantillons.

A défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions d'exécution, l'entrepreneur devra se conformer aux prescriptions de mise en oeuvre données par le Fabricant.

Il est bien entendu que l'emploi des procédés, produits ou matériaux non traditionnels ne peut être admis que sur présentation par l'entrepreneur de l'avis technique de CSTB et dans tous les cas où un accord des assurances de responsabilité biennale ou décennale est nécessaire, l'entrepreneur doit justifier cet accord.

0.2 5 COORDINATION - RESERVATIONS - PERCEMENTS - SCHELLEMENTS

L'entrepreneur est tenu d'obtenir du Maître d'Oeuvre ou des entrepreneurs chargés des autres corps d'état toutes les prescriptions, descriptions et renseignements sur les ouvrages pouvant avoir une relation avec ceux du présent lot.

Il devra donner toutes les indications et plans de détails, nécessaires pour les réservations à laisser par l'entrepreneur de gros oeuvre. Au cas où ces indications n'auraient pas été données en temps voulu, les refouillements et percements devront être exécutés par le titulaire du présent lot.

Il est à rappeler que les trous, percements et scellements effectués dans les parties porteuses existantes, dans les cloisons ou dans les parties non porteuses de la construction sont à la charge de l'entrepreneur chargé du présent lot.

Il devra travailler en étroite collaboration avec les entrepreneurs chargés des autres corps d'état pour faciliter la coordination et l'exécution des travaux.

0.2 6 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra procéder à un examen complet des supports à recouvrir.

Il devra prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de supprimer les défauts éventuels pouvant nuire au bon aspect ou à la bonne tenue de ses ouvrages.

0.2 7 NETTOYAGE DU CHANTIER

L'entrepreneur est tenu de laisser les ouvrages qu'il a exécutés en un état tel que le corps d'état qui lui succède puisse exécuter son travail sans sujétions supplémentaires

0.3 EXECUTION DES TRAVAUX

0.3 1 GENERALITES

L'entrepreneur chargé du présent lot devra soumettre pour accord tous les plans de détails ou tous les échantillons qui seraient jugés nécessaires.

La consistance des travaux définie dans les généralités ci-après est donnée à titre indicatif.

L'entrepreneur devra au minimum tous les travaux annexes et accessoires de chaque nature d'ouvrage décrits à l'article détail des ouvrages.

0.3 2 NORMES ET REGLEMENTS

Les spécifications techniques ne sont en rien limitatives, l'Entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation complète des ouvrages composant son offre, et ce suivant les réglementations et normes en vigueur

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans la présente notice, le mode et la qualité de l'exécution seront soumis aux règles, normes DTU et prescriptions en vigueur à la date de remise des offres et en particulier :

- Aux documents techniques unifiés suivants : DTU 59.1 et 59.3
- Aux documents publiés par le CSTB

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

...Suite de "0.3 2 NORMES ET REGLEMENTS..."

- Aux normes Françaises AFNOR
- Aux normes Françaises applicables aux travaux de peinture et accessoires et produits entrant dans la composition du présent marché
- Aux avis techniques du CSTB correspondant aux divers matériaux mis en oeuvre
- Aux prescriptions techniques et administratives du REEF

0.3 3 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur titulaire du lot concerné est tenu de s'assurer du parfait achèvement de ses ouvrages, (Sachant que le présent C.C.T.P. n'est en rien limitatif) et ne déroger d'aucune manière aux Règles de l'Art. L'entrepreneur est, de par sa qualification, apte à palier à tous défauts d'énonciation. De ce fait, il ne pourra prétendre à aucun règlement en plus-value, ni se dérober avant l'obligation de conformité et du respect des réglementations en vigueur régissant les travaux de sa spécialité. Par ailleurs, si préalablement ou en cours d'exécution des modifications d'ordre secondaire (travaux accessoires et annexes) inhérentes à tout chantier s'avèrent nécessaires, l'entreprise ne saurait, de ce fait, demander un quelconque supplément.

0.3 4 CONTROLE INTERNE DES ENTREPRISES

En début de chantier, l'Entrepreneur donnera le nom de la personne chargée d'assurer le contrôle des matériaux et de leur mise en oeuvre.

Le contrôle interne auquel sont assujetties les Entreprises doit être réalisé à différents niveaux :

- Au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition, l'Entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés sont conformes aux Normes et aux spécifications complémentaires éventuelles du marché.
- Au niveau du stockage, l'Entrepreneur s'assurera que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques ou aux déformations mécaniques sont convenablement protégées.
- Au niveau de l'interférence entre corps d'états, l'Entrepreneur vérifiera, tant au niveau de la conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou exécutés par d'autres corps d'états permettent une bonne réalisation de ses propres prestations.
- Au niveau de la fabrication et de la mise en oeuvre, le responsable des contrôles internes de l'Entreprise vérifiera que la réalisation est faite conformément aux DTU ou Règles de l'Art.
- Au niveau des essais, l'Entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par le DTU et les Règles Professionnelles et les essais particuliers exigés par les pièces écrites.

0.3 5 TRAVAUX DIVERS A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

- Aucune réserve ne sera admise, les prix devront comprendre tous les travaux annexes, manutentions, mise en place du matériel, etc...
- Réservations, percements, rebouchages, protections, etc...
- Tous les percements et réservations sont à la charge du présent Lot.
- L'Entrepreneur aura à sa charge la fourniture (Pour les parties neuves), en temps utile, au B.E.T. Structures d'un Plan de Réservations.

Dans le cas contraire, tous les percements et conséquences seront à la charge de l'Entreprise.

- Toutes les percements réalisés par l'Entreprise seront effectués par carottage.
- Tous les rebouchages des trous percés et réservés sont à la charge de l'Entreprise.
- Toutes les dispositions seront prises pour éviter les infiltrations et les pénétrations d'eau par les percements ou réservations non rebouchées ou non protégées.
- La fourniture des plans de recollement, des notices d'entretien et de fonctionnement du matériel installé en trois (3) exemplaires et d'un (1) CD.
- La fourniture des plans, pièces écrites nécessaires à l'établissement des marchés.
- Les études et la mise à jour des plans définitifs sur contre-calque incluant les modifications entre le dossier d'Appel d'Offres et la phase Exécution.
- Le repérage et la signalisation conventionnelle.
- Le nettoyage du chantier et des installations.
- La protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

0.3 6 NOTICE ACOUSTIQUE

Les ouvrages devront impérativement respecter les préconisations de la notice acoustique jointe à l'appel d'offre.

Toutes les sujétions de réalisations, de fabrication et de pose, nécessaires au respect de cette notices sont réputées incluses dans l'offre.

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

0.3 7 PREPARATIONS

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra toutes les préparations nécessaires, à savoir :

- Egrenage
- Rebouchage
- Ponçage
- Enduits
- Couches d'impression intermédiaires et finition avec au minimum deux couches de peinture.

En général, il devra tous les travaux nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage.

Tous les produits employés devront être mis en oeuvre conformément aux normes et prescriptions des fabricants.

0.3 8 PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur sera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer leur protection d'une manière efficace et durable

0.3 9 PEINTURE

L'entreprise devra utiliser des peintures avec une certification ECOLABEL EUROPEEN et donnera les justificatifs au maître d'ouvrage et au maître d'oeuvre.

0.3 10 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Ces nettoyages intéressent toutes les parties apparentes :

- Sols, revêtements divers
- Revêtements verticaux
- Quincailleries (boutons de portes béquilles, etc...)
- Vitres et glaces (intérieures et extérieures)

Sont compris dans le nettoyage, le balayage et l'évacuation des déchets eux-mêmes.

Les nettoyages doivent faire disparaître les tâches de peinture ou de produits utilisés, les tâches de plâtre et de mortier.

Les produits employés (solvants, décapants, etc...), les procédés mis en oeuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc...)

Dans le cas de revêtements (sols ou verticaux) non traditionnels, il est nécessaire de se référer, pour les nettoyages, aux indications données par les Fabricants intéressés.

1 FINITIONS EXTERIEURES

1 1 Peinture minérale sur voiles béton extérieurs

Etat de surface recherché type B

Mise en oeuvre :

- Egrenage des bétons et enduits,
- Brossage Epoussetage Egrenage
- Couche d'impression spéciale
- 2 couches de peinture minérale avec dilution appropriée, teintes au choix de l'Architecte
- Tous travaux annexes et sujétions

Application sur béton conformément à la Norme NF-P 18-210 (D.T.U. n°23.1), ragréé en plein.

Mise en oeuvre suivant cahier des charges du fabricant. Réalisation en coordination avec le lot Gros OEuvre chargé du traitement des bétons.

Caractéristique :

- Subjectile : voile béton
- Finition mate sur les parties courantes
- Finition laque brillante sur le partie affichage

Localisation :

Sur voiles béton extérieurs

1 2 Peinture minérale en sous face de dalle béton

Etat de surface recherché type B

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

...Suite de "1 2 Peinture minérale en sous face de dalle béton..."

Mise en oeuvre :

- Egrenage des bétons et enduits,
- Brossage Epoussetage Egrenage
- Couche d'impression spéciale
- 2 couches de peinture minérale avec dilution appropriée, teintes au choix de l'Architecte
- Tous travaux annexes et sujétions

Application sur béton conformément à la Norme NF-P 18-210 (D.T.U. n°23.1), ragréé en plein.

Mise en oeuvre suivant cahier des charges du fabricant. Réalisation en coordination avec le lot Gros Oeuvre chargé du traitement des bétons.

Caractéristique :

Subjectile : dalle béton brute

Localisation :

Sous face du auvent extérieur

2 FINITIONS INTERIEURES

2.1 PEINTURE SUR PAROIS VERTICALES

2.1 1 Peinture acrylique sur murs plaques de plâtre

Etat de finition recherché type B

Mise en oeuvre :

- Egrenage et époussetage
- 1 Couche d'impression en résines acryliques et alkydes
- Révision des joints
- Enduit non repassé ou ratissage
- Ponçage et époussetage
- 2 couches de peinture acryliques appliquées au rouleau avec dilution appropriée, teinte au choix de l'Architecte
- Tous travaux annexes et sujétions

Caractéristique :

Subjectile : plâtre neuf

Localisation :

Sur l'ensemble des parements en plâtre

- 1er étage ... Cabine de projection : B.03 .
- 1er étage ... Dégagement : C.06.6 , C.06.8 .
- 1er étage ... Ensemble : C.06.5 , Dgt Escalier , Scène .
- 1er étage ... Escalier : C.06.5 , C.06.6 , C.06.8 .
- 1er étage ... Espace régie : B.04 .
- 1er étage ... LT Elec : C.01.2A .
- 1er étage ... LT Source centrale : C.01.2B .
- 1er étage ... LT ventilation : C.01.1A .
- 1er étage ... Salle de projection : 5.1 .
- Rez-de-chaussée ... Coulisses : B.05.1 , B.05.2 .
- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.1 , C.06.2 , C.06.3 , C.06.4 , Ensemble .
- Rez-de-chaussée ... Dépôt bar : A.0.7 .
- Rez-de-chaussée ... Escalier : C.06.5 .
- Rez-de-chaussée ... Hall d'accueil : A.0.1 .
- Rez-de-chaussée ... LT Ventilation : Ensemble .
- Rez-de-chaussée ... Local ménage : C.02 .
- Rez-de-chaussée ... Loge : 7.1 .
- Rez-de-chaussée ... SAS : C.04 , C.05.1 , C.05.2 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires : A.04.3 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires F : A.04.2 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires H : A.04.1 .

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

...Suite de "2.1 1 Peinture acrylique sur murs plaques de plâtre..."

- Rez-de-chaussée ... Vestiaire : A.0.3 .
- Rez-de-chaussée ... WC : B.07.2 .
- Rez-de-chaussée ... WC H : A.04.1 .
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. F : A.04.2 .
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. H : A.04.1 .
- Rez-de-chaussée ... WC1 F : A.04.2 , B.07.1 .
- Rez-de-chaussée ... WC2 F : A.04.2 .

2.1 2 Peinture acrylique sur voiles béton brut

Etat de surface recherché type B

Mise en oeuvre :

- Brossage Epoussetage Egrenage
- Couche d'impression spéciale
- Dégrossissage
- Enduit repassé
- Ponçage et époussetage
- 2 couches de peinture acrylique appliquées à la brosse ou au rouleau avec dilution appropriée, teintes au choix de l'Architecte
- Tous travaux annexes et sujétions

Caractéristique :

Subjectile : voile béton

Localisation :

Sur l'ensemble des voiles béton laissés apparents :

RDC : Couloirs B.05.1 et B.05.2, Local ménage C.02, sanitaires H A.04.1, Sanitaires A.04.8, SAS C.04, Dégagement C.06.3 et C.06.4
R+1 : Espace régie B.04, Dégagement C.06.6 et C.06.8, Salle de projection 5.1, Scène 5.2, LT ventilation C.01.1

- 1er étage ... Dégagement : C.06.6 , C.06.8 .
- 1er étage ... Ensemble : Scène .
- 1er étage ... Escalier : C.06.6 .
- 1er étage ... Espace régie : B.04 .
- Rez-de-chaussée ... Couloirs : B.05.1 , B.05.2 .
- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.3 , C.06.4 .
- Rez-de-chaussée ... Escalier : C.06.5 .
- Rez-de-chaussée ... LT Ventilation : Ensemble .
- Rez-de-chaussée ... Local ménage : C.02 .
- Rez-de-chaussée ... SAS : C.04 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires : A.04.3 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires H : A.04.1 .
- Rez-de-chaussée ... WC H : A.04.1 .

2.2 PEINTURE SUR PAREMENTS HORIZONTALS

2.2 1 Peinture acrylique sur plafonds plaques de plâtre

Peinture acrylique sur plafonds plâtre

Etat de finition recherché type B

Mise en oeuvre :

- Egrenage et époussetage
- Couche d'impression
- Rebouchage
- Enduit non repassé
- Ponçage et époussetage
- 2 couches de peinture acrylique mate appliquées au rouleau avec dilution appropriée, teinte au choix de l'Architecte
- Tous travaux annexes et sujétions

Localisation :

- 1er étage ... Espace régie : B.04 .
- Rez-de-chaussée ... Accueil Billetterie : A.0.2 .
- Rez-de-chaussée ... Bar : A.0.6 .

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

...Suite de "2.2 1 Peinture acrylique sur plafonds plaques de plâtre..."

- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.1, C.06.2, Ensemble.
- Rez-de-chaussée ... Loge : 7.1.
- Rez-de-chaussée ... SAS : C.04, C.05.1, C.05.2.
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires : A.04.3.
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires F : A.04.2.
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires H : A.04.1.
- Rez-de-chaussée ... WC : B.07.2.
- Rez-de-chaussée ... WC H : A.04.1.
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. F : A.04.2.
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. H : A.04.1.
- Rez-de-chaussée ... WC1 F : A.04.2, B.07.1.
- Rez-de-chaussée ... WC2 F : A.04.2.

2.2 2 Peinture acrylique sur dalle béton brute

Etat de surface recherché type B

Mise en oeuvre :

- Brossage Epoussetage Egrenage
- Couche d'impression spéciale
- Dégrossissage
- Enduit repassé
- Ponçage et époussetage
- 2 couches de peinture acrylique appliquées à la brosse ou au rouleau avec dilution appropriée, teintes au choix de l'Architecte
- Tous travaux annexes et sujétions

Caractéristique :

Subjectile : dalle béton brute

Localisation :

- 1er étage ... Dégagement : C.06.6.
- 1er étage ... Escalier : C.06.6, C.06.8.
- Rez-de-chaussée ... Coulisses : B.05.1, B.05.2.
- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.4.
- Rez-de-chaussée ... Escalier : C.06.5.

2.2 3 Peinture minérale sur dalle béton brute

Etat de surface recherché type B

Mise en oeuvre :

- Brossage Epoussetage Egrenage
- Couche d'impression spéciale
- Dégrossissage
- Enduit repassé
- Ponçage et époussetage
- 2 couches de peinture minérale appliquées à la brosse ou au rouleau avec dilution appropriée, teintes au choix de l'Architecte
- Tous travaux annexes et sujétions

Caractéristique :

Subjectile : dalle béton brute

Localisation :

- Rez-de-chaussée ... Dépôt bar : A.0.7.
- Rez-de-chaussée ... Hall d'accueil : A.0.1.
- Rez-de-chaussée ... Vestiaire : A.0.3.

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

2.3 **PEINTURE SUR SOL**

2.3.1 **Peinture de sol**

Mise en oeuvre :

- Brossage,
- Grenailage,
- Dépoussiérage à l'aspirateur industriel,
- Traitement de l'alcalinité du ciment,
- Rebouchage
- Application de deux couches de peinture époxydique semi brillante en phase aqueuse, anti poussière et antidérapante.

Peinture en dispersion aqueuse, classe Afnor NF T 36.005 Famille 1, classe 6b

Mise en oeuvre suivant agrément et avis technique du produit et conformément au DTU 59.3,

L'entrepreneur du présent lot est tenu de réceptionner les subjectiles afin que ceux ci soient conforme au DTU 59.3.

Tous travaux annexes et sujétions.

Caractéristique :

Subjectile : dalle béton surfacée

Localisation :

- 1er étage ... Dégagement : C.06.6 .
- 1er étage ... Escalier : C.06.6 .
- 1er étage ... LT Elec : C.01.2A .
- 1er étage ... LT Source centrale : C.01.2B .
- 1er étage ... LT ventilation : C.01.1A .
- Rez-de-chaussée ... LT Ventilation : Ensemble .

2.4 **REVETEMENTS MURAUX**

2.4.1 **Revêtement textile**

2.4.1.1 **Revêtement mural acoustique revêtu par 2 couches de peinture en finition**

Composition :

- Toile de verre pré-peinte (210g/m²) sur l'envers d'un molleton tissé 100% viscose (340g/m²).
- Deux couches de peinture acrylique en finition mate, satinée, semi-brillante ou pochée, teinte au choix de l'architecte.

Mise en oeuvre :

- Egrenage et époussetage
- Révision des joints
- Enduit non repassé ou ratissage
- Ponçage et époussetage
- Couche d'impression avant collage
- Pré encollage et encollage avec colle recommandée par le fournisseur
- Pose de la toile de verre sur molleton
- Tous travaux annexes et sujétions
- Deux couches de peinture acrylique
- Tous travaux annexes et sujétions.

Caractéristiques :

- Epaisseur 3,5 mm.
- Alpha w : 0,25 (pré-peint).
- Classement au feu : M1
- Marque : TEXDECOR
- Gamme : Acoustiglass
ou techniquement équivalent

Localisation :

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

...Suite de "2.4.1 1 Revêtement mural acoustique revêtu par 2 couches d..."

- 1er étage ... Espace régie : B.04 .
- Rez-de-chaussée ... Accueil Billetterie : A.0.2 .
- Rez-de-chaussée ... Bar : A.0.6 .

2.5 SUR MENUISERIES INTERIEURES

2.5 1 Peinture sur huisseries et porte bois

Etat de finition recherchée type B

Mise en oeuvre :

- Brossage et époussetage,
- Couche d'impression,
- Rebouchage à l'enduit,
- Pochonnage sur rebouchages,
- 2 couches de finition laque satinée acrylique, teintes au choix de l'Architecte,
- Tous travaux annexes et sujétions.

Localisation :

L'ensemble des portes bois y compris huisseries

2.5 2 Peinture sur habillage muraux en MDF

Etat de finition recherchée type B

Peinture sur habillages bois lisses ou perforés

Mise en oeuvre :

- Brossage et époussetage,
- Couche d'impression,
- Rebouchage à l'enduit,
- Pochonnage sur rebouchages,
- 2 couches de finition laque satinée acrylique, teintes au choix de l'Architecte,
- Tous travaux annexes et sujétions.

Nota : Compris mise en peinture dans perforations

Localisation :

Habillage muraux du hall d'accueil, bar, accueil billetterie et salle de projection.

- 1er étage ... Salle de projection : 5.1 .
- Rez-de-chaussée ... Accueil Billetterie : A.0.2 .
- Rez-de-chaussée ... Bar : A.0.6 .
- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.1 , C.06.2 .
- Rez-de-chaussée ... Hall d'accueil : A.0.1 .

2.5 3 Peinture sur menuiseries bois

Etat de finition recherchée type B

Peinture sur portes neuves, huisseries, et façade et cadres de gaine technique, trappe de visite etc...

Mise en oeuvre :

- Brossage et époussetage,
- Couche d'impression,
- Rebouchage à l'enduit,
- Pochonnage sur rebouchages,
- 2 couches de finition laque satinée acrylique, teintes au choix de l'Architecte,
- Tous travaux annexes et sujétions.

Localisation :

L'ensembles des ouvrages bois : trappe d'accès, façades des gaines techniques, châssis bois, etc...

2.5 4 Peinture sur plinthes bois

Etat de finition recherchée type B

Mise en oeuvre :

- Brossage et époussetage,
- Couche d'impression,
- Rebouchage à l'enduit,
- Pochonnage sur rebouchages,
- 2 couches de finition laque satinée acrylique, teintes au choix de l'Architecte,

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

...Suite de "2.5 4 Peinture sur plinthes bois..."

- Tous travaux annexes et sujétions.

Localisation :

Plinthes bois compris plinthes à crémaillère concernant les pièces et escaliers recevant une moquette et une peinture de sol.

2.6 SIGNALETIQUE

Composition:

- Pictogramme adhésif couleur de chez 3M ou équivalent, colle adaptée au support
- Lettrage par peinture acrylique au pochoir

Mise en oeuvre:

- Application d'un primaire selon nécessité
- Pour les adhésifs: collage sur place
- Police et caractère selon précisions du maître d'oeuvre

2.6 1 Signalétique pour porte salle de projection

Composition:

- Pictogramme salle de projection
- Lettrage "salle de projection"

Localisation :

Porte pour salle de projection depuis escalier

2.6 2 Signalétique pour porte des sanitaires

Composition:

- Pictogramme escaliers
- Pictogramme extincteur

Localisation :

Porte

- entre dégagement C.06.2 et sas C.04
- entre dégagement C.06.3 et sas C.06.4

2.6 3 Signalétique pour porte des sanitaires

Composition:

- Pictogramme sanitaires (hommes/femmes)
- Lettrage "toilettes"

Localisation :

Porte pour sanitaires R.04.8

2.6 4 Signalétique pour porte

Composition:

- Pictogramme "sens interdit"
- Lettrage "accès réservé"

Localisation :

Porte pour les locaux suivant :

Local ménage C.02, Dégagement C.06.1, cabine de projection B.03

2.6 5 Signalétique repérage D4

Composition:

- 1 pictogramme salle de projection
- 1 pictogramme WC (homme/femme)
- 1 pictogramme cafétéria
- 2 flèches de direction
- Lettrage associé aux logos "Salle de projection", "Toilettes" et "Cafétéria"

Localisation :

Escalier dans dégagement C.06.4 (Positionnement exact suivant demande architecte)

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

2.6 6 Signalétique repérage D3

Composition:

- 1 pictogramme WC (homme/femme)
- 1 pictogramme cafétéria
- Flèche de direction
- Lettrage associé aux logos "Toilettes" et " Cafétéria"

Localisation :

Dégagement C.06.4 (Positionnement exact suivant demande architecte)

2.6 7 Signalétique repérage D2

Composition:

- 1 pictogramme WC (homme/femme)
- Flèche de direction
- Lettrage associé aux logos "Toilettes"

Localisation :

Dégagement C.06.3 (Positionnement exact suivant demande architecte)

2.6 8 Signalétique repérage D1

Composition:

- 1 pictogramme salle de projection
- 1 pictogramme WC (homme/femme)
- Flèche de direction
- Lettrage associé aux logos "Salle de projection" et "Toilettes"

Localisation :

Hall d'accueil A.O.1 (Positionnement exact suivant demande architecte)

2.7 **SUR TUYAUTERIES**

2.7 1 Peinture sur tuyauteries de Chauffage

Mise en oeuvre :

- Nettoyage et dégraissage
- Dégraissage au diluant synthétique, détergent ou solvant
- Décapage et dérochage au gel acide
- Rinçage abondant
- Application d'une couche primaire de fond
- 2 Couches de peinture en finition semi brillant, appliquées à la brosse, au rouleau ou à l'Airless avec dilution appropriée.
- Teintes au choix du maître d'oeuvre
- Tous travaux annexes et sujétions

Caractéristiques :

- Préparation et finition : peinture à base copolymères acryliques en phase aqueuse

Localisation :

L'ensemble des tuyauteries apparentes

3 PROJECTION

3.1 **TRAITEMENT ACOUSTIQUE**

3.1 1 Flocage de correction acoustique

Composition :

- Primaire d'accrochage si nécessaire
- Flocage composé de perlite, de fibre de cellulose de plâtre et de résine copolymère.

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

...Suite de "3.1 1 Flocage de correction acoustique..."

- Revêtement d'aspect granité dont l'épaisseur peut varier de 15mm à 25mm

Mise en oeuvre :

- Protection de toutes les surfaces non traitées du local
- Projection à l'aide d'une machine spécialement conçue à cet effet.

Projection en 1 ou plusieurs couches

- Projection sur support béton

Caractéristiques :

- Marque : SALS
- Gamme : Sédiphone
- Facteur d'absorption acoustique pondéré : 0,65
- Réaction au feu : MO

ou techniquement équivalent

Localisation :

- 1er étage ... Cabine de projection : B.03 .
- 1er étage ... Ensemble : C.06.5 , Dgt Escalier , Scène .
- 1er étage ... Escalier : C.06.5 .
- 1er étage ... Salle de projection : 5.1 .
- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.3 .
- Rez-de-chaussée ... SAS : C.04 .

4

NETTOYAGE

4 1

Nettoyage de fin de chantier

Réalisation :

- Evacuation des déchets
- Dépoussiérage de l'ensemble des équipements :
 - Quincailleries
 - Equipements sanitaires
 - Robinetteries
 - Appareillage électriques
 - ETC ...
- Dépoussiérage mécanique des sols et lessivage.
- Nettoyage des menuiseries extérieures et intérieures.
- Fourniture et location des appareils d'entretien si nécessaire.
- Les produits employés (Solvants, décapants, etc...) et les procédés de mise en oeuvre (Grattage, ponçage, etc...) devront être compatibles avec les matériaux employés, afin de ne provoquer aucune altération des matériaux, ni des matières ou de leur état de surface (Poli, brillant, mat, etc...)

Localisation :

Pour l'ensemble du chantier

4 2

Nettoyage de mise en service

Réalisation :

- Dépoussiérage et lavage de l'ensemble des équipements :
 - Quincailleries
 - Equipements sanitaires
 - Robinetteries
 - Etc...
- Dépoussiérage mécanique des sols et lessivage.
- Nettoyage des menuiseries extérieures et intérieures.
- Nettoyage de la vitrerie aux deux faces.
- Nettoyage des appareils et équipements électrique.
- Fourniture et location des appareils d'entretien si nécessaire.
- Tous les locaux devront être livrés dans un état de propreté impeccable pour la réception des travaux.
- A l'achèvement des travaux, l'entrepreneur effectuera tous les nettoyages nécessaires.
- Ces nettoyages devront faire disparaître toutes les tâches de peinture, enduit, mastic, huile, ciment, ainsi que les projections de mortier, plâtre, etc...
- Les produits employés (Solvants, décapants, etc...) et les procédés de mise en oeuvre (Grattage, ponçage,

Lot N°07 PEINTURE - PROJECTION

...Suite de "4 2 Nettoyage de mise en service..."

etc...) devront être compatible avec les matériaux employés, afin de ne provoquer aucune altération des matériaux, ni des matières ou de leur état de surface (Poli, brillant, mat, etc...)

- A la prise des locaux, l'entrepreneur réalisera un nettoyage de finition.

Caractéristiques:

- L'entreprise prévoira 3 passages afin de garantir le parfait nettoyage de l'ensemble

Localisation :

Pour l'ensemble du chantier